

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet Campus sur le site de Veurey-Voroize (38) de LYNRED

Construction de bâtiments (Production, logistique, utilités et tertiaire), réhabilitation de bâtiments existants (production, restaurant), création de parkings, re-configuration du site

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LYNRED

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DELEPAU Jean François

RCS / SIRET

3 3 4 8 3 5 7 0 9 0 0 0 3 4

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux et constructions: surface plancher entre 10 000 m ² et 40 000 m ² et terrain d'assiette entre 5 ha et 10ha	Le projet crée une surface supplémentaire de plancher de 15 470 m ² et augmente son emprise au sol de 9 125m ² . Le terrain d'assiette supplémentaire couvre une superficie de 4,66 ha. -> Ainsi, le projet est soumis au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet CAMPUS consiste en une réorganisation des bâtiments dans la partie actuellement en exploitation et en l'aménagement de parkings pour les véhicules légers sur le tènement en extension (parcelles en cours d'acquisition).

Une partie des parcelles en extension est une réserve foncière en cas de besoin d'effectuer de nouveaux aménagements à long terme.

Les travaux comporteront des démolitions, des constructions de nouveaux bâtiments et de parkings. La description des aménagements planifiés est disponible dans la "Note de description des enjeux environnementaux du projet".

4.2 Objectifs du projet

LYNRED, acteur majeur de la détection infrarouge, connaît une croissance significative depuis sa création en 1986.

Au regard de la configuration actuelle du site de Veurey-Voroize et d'espaces de travail (salles blanches) vieillissants, LYNRED est limité dans sa croissance.

Le projet CAMPUS permettra donc d'y remédier, et de répondre également aux enjeux suivants :

- Préserver les ressources en se dotant de bâtiments intelligents et énergétiquement performants, en consommant moins et mieux l'énergie et en adoptant des modes de production d'énergie plus vertueux ;
- Créer des conditions de travail attractives, propices à l'épanouissement et à la montée en compétence des salariés ;
- Maintenir et développer l'emploi (direct et indirect), attirer de nouveaux talents ;
- Préserver l'indépendance Française en matière de détecteurs Infra Rouge haute performance.

Les investissements prévus pour le projet CAMPUS s'élèvent à environ 73 millions d'euros et permettront d'augmenter significativement la surface bâtie actuelle. Ce projet permettra de rapatrier les activités des deux autres sites français (Moirans et Palaiseau) et offrira la possibilité d'accueillir 300 collaborateurs supplémentaires.

--> cf. Note de description des enjeux environnementaux du projet avec description complémentaire du projet CAMPUS

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site de LYNRED étant en exploitation, le projet CAMPUS sera phasé afin de garantir et maintenir l'activité de production.

Les aménagements suivants sont planifiés :

- Construction de parkings en dehors de la zone sécurisée du site;
- Création de bâtiments tertiaires;
- Création d'un bâtiment de logistique commun à tout le site ;
- Création d'un bâtiment facilités qui regroupera la majeure partie des utilités des bâtiments de production ;
- Création d'un nouveau bâtiment de production avec des salles blanches qui accueillera différentes activités du site de Veurey-Voroize ainsi que toutes les activités des sites de Moirans et de Palaiseau qui seront fermés ;
- Extension du restaurant d'entreprise;
- Création d'un nouveau local d'activités Comité Social et Economique et d'un poste de garde (y compris PC de sécurité);
- Démolition de certains bâtiments (S, S5, Bat M, K2, K1) ;
- Rénovation du bâtiment de production T (salles blanches) ;
- Enlèvement de bâtiments modulaires accueillant des bureaux (PK5, PK6, PK0, PM, PR) et des activités diverses (PE2) ;
- Création d'une zone paysagée à l'intérieur du site ;
- Reprise de l'esthétique de certains bâtiments conservés ;
- Reprise de l'espace clos sur l'intégralité du site pour maintenir le niveau de sûreté optimum.

--> cf. Note de description des enjeux environnementaux du projet avec le plan du projet CAMPUS

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet CAMPUS permettra d'accueillir 300 collaborateurs supplémentaires.

--> cf. Note de description des enjeux environnementaux du projet avec les objectifs et description du projet CAMPUS

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement LYNRED est sous le régime de l'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) depuis 2006.

A noter, le site actuel en exploitation et la zone concernée par le projet d'extension sont situés dans une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). La ZAC Actipole a été créée le 14 février 2003.

Le dépôt du permis de construire est prévu pour début 2021. Une convention de rejet des eaux usées est en cours de validation avec la station d'épuration d'Aquapôle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface plancher actuelle	24 392 m ²
Surface plancher démolie	3 708 m ²
Surface plancher construite	19 178 m ²
Total surface plancher (détail dans le note de description)	39 862 m ²
Surface d'emprise au sol actuelle	13 353 m ²
Surface d'emprise au sol démolie	1 903 m ²
Surface d'emprise au sol construite	11 028 m ²
Total surface d'emprise au sol (détail dans le note de description)	22 478 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

LYNRED
Actipole – CS 10021
364, route de Valence
38113 VEUREY-VOROIZE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 15' 4 1" N Lat. 0 5° 37' 19" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Dans le cadre de l'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF. Périmètre du projet en limite de deux zones ZNIEFF de type 2: - à l'est: Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan, - à l'ouest: Chainons septentrionaux du Vercors. --> cf. Note de description des enjeux environnementaux du projet pour l'ensemble de la sensibilité environnementale (tableau + cartes)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone nature réglementaire (parc national, réserve naturelle etc.) Périmètre du projet en limite ouest du Parc Naturel Régional du Vercors (FR8000001).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de paysage inventorié (bien inscrit, monument historique etc.).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-inventaire faune-flore a été réalisé à partir d'un passage terrain le 27 août 2019. Aucun habitat caractéristique de zones humides n'a été identifié sur la zone d'étude de l'extension. Quatre zones humides répertoriés à l'inventaire départementale sont situés dans le secteur d'étude des 2 kilomètres (Caderousse, Canal de Vence, Ile du Pont et Le Petit Port).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre du projet est concerné par PPR: - 38DDT20040009 - PPRI ISERE AVAL (approuvé le 28/08/2007) : crues rapides des rivières (bi3-zone bleu prescription), - 38RTM20000007 - PPR - Veurey-Voroize (approuvé le 09/02/2001 et annexé au PLU) : inondations en pied de versant (Bi'2a, Bi'1- bleu prescription), - 38DDT20030010 – PSS Veurey: approuvé le 13/01/1950. PPRT: sur la commune mais en dehors du secteur d'étude
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la zone : 38.0102 SICN (Société Industrielle de Combustibles Nucléaires), ancien site de fabrication des éléments combustibles des réacteurs nucléaires. Le site a été entièrement dépollué par le propriétaire lors du démantèlement de ses installations.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zones Natura 2000 SIC (directive habitats) les plus proches sont : à env. 3,1 km au sud-ouest « PELOUSES, FORETS REMARQUABLES ET HABITATS ROCHEUX DU PLATEAU DU SORNIN » (FR8201745) ; à env. 8,5 km au nord-est « UBACS DU CHARMANT SOM ET GORGES DU GUIERS MORT » . Zone Natura 2000 ZPS (directive oiseaux) la plus proche est situé à 23 km au nord-est « AVAN-PAYS SAVOYARD» .
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites classés en Auvergne-Rhône-Alpes les plus proche sont à environ 4 km (Château de Voreppe et son parc et Rocher du Fontanil). Il n'existe pas de covisibilité avec le site du projet Campus.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau supplémentaire n'est prévu conformément à la SUP de déclassement de la zone INB validée le 13 décembre 2019. --> cf. Note de description des enjeux environnementaux du projet pour l'évaluation des impacts potentiels (tableau + cartes)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques seront portées quant aux risques de pollution, du fait de la faible profondeur de la nappe phréatique (entre 2.20 et 3.20 mètres).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état actuel du projet le bilan « matériaux » n'a pas encore été réalisé. Néanmoins le site étant en zone inondable suivant les PPRI « Isère aval » et « Drac », il n'est pas prévu de créer des ouvrages (parkings,...) sous-terrains et certains bâtiments vont être rehaussés d'environ 70 cm. Les terres seront réutilisées au maximum sur place. Le bilan matériaux définitif est prévu avant le dépôt du permis de construire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de béton, acier, bois, aluminium,... (pas d'utilisation de minerais rares)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Maître d'Ouvrage a souhaité la réalisation d'un pré-diagnostic naturaliste (faune-flore-habitats) afin de déterminer les premiers enjeux écologiques du périmètre d'extension du projet. L'étude complète est disponible en ANNEXE 3 – Pré-diagnostic naturaliste et évaluation écologique, AMETEN, octobre 2019 de la note description des enjeux environnementaux du projet. En conclusion, en fonction des résultats analysés lors du pré-diagnostic écologique, réalisé le 27 août 2019, il s'avère que le niveau global des enjeux écologiques avérés est globalement faible sur le site étudié, au regard des espèces floristiques et faunistiques recensées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est située dans la zone d'étude (rayon de 2 km autour du périmètre du projet). De plus, il n'y a pas de lien fonctionnel entre les zones Natura 2000 (SIC et ZPS) les plus proches et le projet. On n'a donc aucune incidence du projet sur les zones réglementaires Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est peu susceptible d'avoir un impact potentiel sur les autres zones à sensibilité particulière. L'étude de pré-diagnostic va dans ce sens, elle est disponible en ANNEXE 3 – Pré-diagnostic naturaliste et évaluation écologique, AMETEN, octobre 2019 de la note de description des enjeux environnementaux du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est entièrement dans la zone d'activité concertée d'Actipole. Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par plusieurs risques naturels, dont les inondations. La conception du projet prend en compte les différentes contraintes liées aux risques. Le projet n'aura pas d'impact sur les risques naturels. Le projet respecte les règlements des PPRI « Isère aval » et « Drac ».
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation de 300 collaborateurs supplémentaires sur le site va engendrer des déplacements et du trafic supplémentaire. Cependant, le projet CAMPUS se veut novateur et intégrateur des modes de déplacements doux au cœur de son projet. L'impact du trafic sur les infrastructures routières (route départementale D1532) reste négligeable au regard du trafic quotidien (entre 2004 et 2007, trafic de 13 000 véhicules/jours, dont 5% de poids lourds, source PLU de Veurey-Voroize).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit supplémentaire. Cependant, les nouveaux bâtiments seront traités pour limiter au maximum les gênes acoustiques. Par exemple, il est prévu que les compresseurs générant du bruit, seront traités spécifiquement d'un point de vue acoustique. Le projet respectera les normes en vigueur concernant le bruit en limite de propriété.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émissions d'odeurs particulières liées à l'activité.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation le projet n'engendrera aucune vibration En phase chantier, les vibrations dues au chantier seront maîtrisés pour perturber le moins possible les activités de production de LYNRED.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront uniquement liées à l'éclairage du site (parking, cheminements, etc.). Le projet prévoit un éclairage lumineux extérieur le moins impactant.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de LYNRED engendre des rejets d'air contenant des produits chimiques en provenance de certains équipements de production et de certains locaux. Ces rejets sont traités (incinération, lavage) et contrôlés. LYNRED s'engage à maintenir ces rejets en dessous des seuils définis par son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Le projet entraînera une légère augmentation et composition de ces rejets. Ces modifications seront décrites dans le porté à connaissance qui sera soumis à la DREAL.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de LYNRED produit des rejets liquides contenant des produits chimiques. Ces rejets sont traités (neutralisation, filtration,..) et contrôlés avant d'être rejetés à l'Isère. Certains rejets sont stockés sur le site après avoir été concentrés ou non et sont éliminés par des prestataires spécialisés. LYNRED s'engage à maintenir ces rejets en dessous des seuils définis par son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploité. Le projet entraînera une légère augmentation et composition de ces rejets. ces modifications seront décrites dans le porté à connaissance qui sera soumis à la DREAL.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, détail dans la note de description des enjeux environnementaux du projet pour l'évaluation des impacts potentiels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, détail dans la note de description des enjeux environnementaux du projet pour l'évaluation des impacts potentiels Le projet génèrera une légère augmentation de la quantité de déchets produits. Les moyens matériels et organisationnels seront adaptés à ces nouvelles quantités. Dans le projet, il est prévu un espace dédié à une gestion de déchets centralisée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet n'a pas de covisibilité et d'incidence sur un patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par l'extension d'activité est identifiée dans une zone d'activité concertée et sur un ancien site pollué. L'impact du projet est positif sur l'usage du sol (pas de consommation supplémentaire de terres agricoles).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les services et structures de l'Etat consultés pour connaître les projets à prendre en compte pour les effets cumulés, conformément à l'article R122-5, sont :

- la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Isère ;
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne – Rhône – Alpes ;
- le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

Au regard du projet, le périmètre retenu pour la recherche des projets porte uniquement sur la commune de Veurey-Voroize sur les cinq dernières années.

Le seul projet soumis à décision préfectorale au titre de la loi sur l'eau concerne la "reconnaissance d'antériorité d'un ouvrage soumis à autorisation et prescriptions complémentaires relatives à la plage de dépôts de la Voroize et valant récépissé de déclaration relatif aux opérations d'entretien".

Le projet n'a pas d'incidence cumulé avec un autre projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet CAMPUS a été conçu afin de réduire les potentiels effets négatifs du projet:

- Nouvelle organisation de la partie actuellement en exploitation pour améliorer les performances et se mettre aux dernières normes (suppression des bâtiments modulaires très énergivores),
- Réorganiser l'ensemble des accès et des flux du site pour sécuriser les parcours piétons, garantir la sureté du site,
- Optimiser et sécuriser les flux logistiques dans un espace dédié,
- Réaliser un projet d'ensemble dans une démarche de développement durable,
- Préserver les ressources, se doter de bâtiments intelligents et énergétiquement performants, consommer moins et mieux l'énergie, adopter des modes de production plus vertueux.

--> cf. Note de description des enjeux environnementaux du projet avec les mesures d'évitement et réduction

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, du type de projet, des études spécifiques (faune-flore et étude de conception) et de l'intérêt public, il ne paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour la bonne prise en compte de l'environnement dans le cadre de ce projet.

En effet, les mesures d'atténuation et correctives au projet sont déjà intégrées par le Maître d'Ouvrage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7: Note de description des enjeux environnementaux du projet ainsi que des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Veurey Voroize

le,

10/07/2020

P. DUTENTRE - Directeur GTE

Signature



LYNRED
BY SOFRADIR & ULIS

SAS au capital de 6.000.000 €
Actipole CS 10021 - 364 Route de Valence
38113 VEUREY-VOROIZE - FRANCE
RCS Evry 334 835 709 - TVA INTRA FR 68 334 835 709
SIRET 334 835 709 00034 - APE 2611Z

